

COMMUNE D'AUSSILLON TARN (81)

NOTICE TECHNIQUE DÉCHETS



P.L.U.

Plan local d'urbanisme

4.1.3

• RÉVISION

→ Arrêté le : 24 juillet 2007

→ Approuvé le :

• MODIFICATIONS

• VISA

→ Date

→ Signature de M. le Maire

Notice technique déchets

1 - Compétences intercommunales

Depuis le 1er janvier 2000, par transformation du district de Castres-Mazamet en Communauté d'Agglomération, la compétence traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés, comprenant notamment le traitement des déchets ménagers et les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent, a été transférée au groupement intercommunal qui, par convention, a délégué cette mission au syndicat départemental Trifyl.

La commune a mis en place la collecte sélective le 8 mars 2000, en liaison avec la commune de Mazamet.

Le quai de transfert des déchets ménagers collectés est situé sur le site de l'ancienne station d'épuration au lieu-dit la Rougearié. Il est géré par la Communauté d'Agglomération.

2 - Collecte

La collecte s'effectue en porte-à-porte pour les zones pavillonnaires et en bac de regroupement pour l'habitat vertical.

- les déchets ménagers fermentescibles et non recyclables sont collectés dans des sacs noirs (400 000 achetés par la commune), de 6h30 à 12h, en deux tournées hebdomadaires:

- au nord de la voie ferrée : le lundi et le vendredi ;
- au sud de la voie ferrée : le mardi et le samedi.

- le tri sélectif concerne:

- les papiers et cartons : emballage cartonnés, tétrapack, papiers, journaux ;
- le plastique : flacons, bouteilles PVC, PET, PEHD ;
- le métal : emballages, aérosols, boîtes de conserves en acier et aluminium.

Ils sont collectés dans des sacs transparents (200 000 achetés par la commune) en une tournée hebdomadaire:

- au nord de la voie ferrée : le mercredi matin.
- au sud de la voie ferrée : le jeudi matin.

- les déchets verts sont collectés deux fois par mois sur toute la commune.

- l'apport volontaire concerne uniquement la récupération du verre. 14 points de récupération sont répartis sur la commune.